

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2013

L'an deux mil treize, le trente août à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, CHAUVET Lucette, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, GUYON Sophie, LUTTIAU François, MOTILLON Pascal, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusé : Stéphane RUSSEIL

Date de la convocation : 23 août 2013

Secrétaire de séance : Sylvie BERNARD

• Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2013 : Samuel DOMINEAU précise que l'installation de fenêtre avec verre sécurit est obligatoire pour le changement des ouvertures de la mairie car la hauteur d'allège des fenêtres est à moins d'un mètre du sol et non pas le seuil de la fenêtre. Maryse GRIGNON ajoute que concernant son interrogation sur l'installation de panneaux directionnels dans le bourg, Monsieur le maire lui avait indiqué que cela allait être fait. Le procès-verbal du 5 juillet 2013 est adopté l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil pour modifier le contenu d'un sujet à délibération : Mise en conformité du terrain de sports, Avenant n°1 au Lot 1 ; le conseil accepte à l'unanimité.

I – Délibérations

2013-08-01 : Rétrocession de la voirie du barrage de la Touche Poupard

Monsieur le maire informe le Conseil que la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS) a réalisé dans le cadre des travaux du barrage de la Touche Poupard des routes de part et d'autre de la digue pour assurer la continuité des accès. Ces voies sont actuellement privées mais principalement utilisées pour la desserte locale. La CAEDS envisage donc de rétrocéder cette voirie à chacune des communes concernées après sa remise en état.

Vu la demande formulée par la CAEDS par courrier du 11 juillet 2013 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un accord de principe pour la rétrocession de cette voirie au profit de la commune
- d'étudier les conditions de rétrocession après réception

2013-08-02 : Repas des 65 ans et plus – participation financière des invités

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'arrêter le montant de la participation qui sera demandée aux invités du repas communal organisé pour les personnes de 65 ans et plus le 5 octobre prochain.

Lecture du bilan du repas de l'année précédente :

Dépenses		Recettes	
Traiteur : (LE MARMITON) 103 repas	1 854,00 €		
animation	- €	Personnes de 65 ans et + :	890,00 €
Boissons (INTERMARCHÉ)	20,35 €	> 89 personnes x 10€	
Boissons (FALLOURD)	222,39 €	103 repas : 89 personnes	
Petites fourmit.	18,70 €	+ 14 mbres du conseil	
TOTAL	2 115,44 €	TOTAL	890,00 €
		<i>A la charge de la commune :</i>	1 225,44 €

Prix du repas :

* Coût réel d'un repas (invités + élus): 2 115,44 € / 103 personnes = 20,54 €

* Contribution des participants : 10 € / personne (65 ans et +)

Au regard de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe la participation pour cette année à 10€.

2013-08-03 : Attribution de subvention

Monsieur le Maire demande à Lucette CHAUVET de proposer l'attribution de subvention récemment sollicitée.

Lucette CHAUVET rappelle qu'une somme de 5 500 € a été inscrite au budget "Commune" 2013, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et que 5 267 € ont déjà été attribués ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution de subvention comme suit :

Organismes	Subvention 2013
Association Secours, Solidarité, Entraide	158 €

2013-08-04 : Reconduite de la convention pour participation aux frais d'entretien du terrain de foot de Nanteuil

Monsieur le Maire expose la demande de renouvellement d'utilisation du terrain de foot de Nanteuil pour les entraînements, pendant la période de travaux du terrain de sports d'Exireuil, formulée par la SEP section Foot.

Pour la commune de Nanteuil, comme l'an passé, cette utilisation est possible en contrepartie d'une contribution pour frais de fonctionnement (entretien du terrain, utilisation des vestiaires, éclairage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le tarif proposé par la mairie de Nanteuil : 20€ par utilisation ;
- de valider la reconduite de la convention avec la commune de Nanteuil pour mise à disposition du terrain et des équipements.

2013-08-05 : Mise en conformité du terrain de sports – Avenant n°1 au lot 1

Monsieur le Maire présente une proposition rectificative des travaux de mise en conformité du terrain de sports, sur le lot 1 (mise en place de terre végétale sur les talus), marché du 21 mai 2013, notifié le 30 mai 2013 avec l'entreprise SARL GUY LIMOGES 60 rue de la Gare 85420 OULMES - montant initial du marché : 187 949 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette modification de travaux pour un montant de 2 525,00 € HT (soit + 1,34% du marché initial), ce qui porte le marché du lot 1 à 190 474 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2013-08-06 : Mise en conformité du terrain de sports – Aménagement des talus du terrain de sports

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'aménagement des talus du terrain de sports.

	SARL GUY LIMOGES	JARDINS LOISIRS	SUBSTRAT PAYSAGE
Plantation d'arbustes rampants sur toile tissée verte (1/m²)	Arbustes : Cotonéaster, Escallonia, Eunonymus 8 960 € HT	Arbustes couvre sol, Ionicéra maigrum, cotonéaster 4 947,43 € HT	Forsythia marée d'or, cotonéaster rampant, symphorine et romain rampant, chevre feuille nitida, genévrier rampant, rosier rampant 5 452 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise Substrat Paysage pour un montant de 5 452 € HT sous réserve du délai de réalisation des travaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis

*Exireuil, 2 septembre 2013
Le Maire,
Jérôme BILLEROT*